conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830



Date de révision : 11/12/2015 Version 15.4

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Code produit : 902

Nom du produit : Solution acidimétrique N/49

Numéro d'enregistrement Ce produit est un mélange - numéro d'enregistrement REACH : voir

REACH: paragraphe 3

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillée

Utilisations identifiées : Réactif pour analyses

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Laboratoires Dujardin-Salleron 37210 Noizay France Tél. +33 (0)2 47 25 58 25

courriel: info@dujardin-salleron.com - site: www.dujardin-salleron.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence INRS: +33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance/du mélange

Classification (Règlement (CE) N° 1272/2008)

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (Règlement (CE) N° 1272/2008)

Ce mélange ne nécessite pas d'étiquetage conformément au règlement CE) N° 1272/2008

2.3 Autres dangers

Aucun à notre connaissance

SECTION 3. Composition/informations sur les composants

Nature chimique : Solution aqueuse

3.1 Substance: non applicable

3.2 Mélange:

Composants considérés comme non dangereux étant donné les concentrations mises en œuvre (Règlement (CE) N° 1272/2008)

Nom Chimique (Concentration):

Sodium hydroxyde (< 0,1%)

N°CAS	N° CE	N° REACH	Classification
1310-73-2	215-185-5		Corrosion cutanée, Catégorie 1A, H314 Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1, H290
			Oatogoric 1, 11200

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnés dans ce chapitre, voir section 16

SECTION 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation: faire respirer de l'air frais.

En cas de contact avec la peau: rincez abondamment à l'eau. Retirez immédiatement les vêtements souillés. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux, rincez abondamment à l'eau, en maintenant les paupières écartées. Le cas échéant, consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion: Faire boire immédiatement de l'eau (2 verres au maximum), en cas de malaise, consulter un médecin

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 902

Nom du produit : Solution acidimétrique N/49



V 15.4

4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés

Irritation des yeux, de la peau, du tractus respiratoire et du tractus gastro-intestinal.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau pulvérisée, mousse, poudre sèche ou dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substance/ce mélange.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non-combustible.

En cas d'incendie à proximité : possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Présence dans la zone de danger uniquement avec un appareil respiratoire autonome. Pour éviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtements de protection appropriés. *Information supplémentaire*

Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les non-secouristes : Ne pas respirer les vapeurs, aérosols. Évacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulter un spécialiste.

Conseil pour les secouristes : porter un équipement de protection, voir section 8.

6.2 Protection pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Obturer les siphons. Collecter, lier et pomper les produits répandus.

Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir sections 7.2 et 10).

Ramasser avec un matériau absorbant et neutralisant par exemple le Trivorex ® (PREVOR). Evacuer pour l'élimination. Nettoyer la zone contaminée.

6.4 Indications diverses

Éliminer immédiatement les quantités renversées.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Une protection préventive de la peau est recommandée. Se laver les mains et le visage après le travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Ne pas utiliser des récipients en aluminium, étain ou zinc.

Température de stockage : + 15°C à +25°C

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 902

Nom du produit : Solution acidimétrique N/49



V 15.4

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation spécifique prévue à l'exception de celles mentionnées à la section 1.2.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Sodium hydroxyde (1310-73-2)

Base	Valeur	Valeurs limites seuil	Remarques	Remarques		
VLEP	Valeur Limite de moyenne d'Exposition	2 mg/m ³	Limite indicative	Limite indicative		
Dose dérivée sans effet (DNEL)						
DNEL trav	ailleurs, long terme	Effets locaux	par inhalation	1 mg/m³		
DNEL consommateur, long terme		Effets locaux	par inhalation	1 mg/m³		

Procédures recommandées de contrôle

Les méthodes de mesure de l'atmosphère sur le poste de travail doivent satisfaire aux exigences des normes DIN EN 482 et DIN EN 689.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale

Voir section 7.1.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

contact total: Matière des gants: Caoutchouc nitrile

Épaisseur du gant : 0,11 mm
Temps de pénétration : > 480 min

contact par éclaboussures Matière des gants : Caoutchouc nitrile

Epaisseur du gant : 0,11 mm Temps de pénétration : > 480 min

Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme correspondante EN374

Protection corporelle

Porter un vêtement de protection résistant aux bases, pourvu d'un marquage CE.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire en cas d'apparition de vapeurs/aérosols

Type de filtre recommandé : P2

L'entreprise doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 902

Ha





V 15.4

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme liquide
Couleur incolore
Odeur inodore
Seuil olfactif non applicable

Point de fusion pas d'information disponible
Point d'ébullition pas d'information disponible
Point éclair pas d'information disponible
Taux d'évaporation pas d'information disponible

env. 12,3 à 20°C

Inflammabilité (solide, gaz) non applicable

Limite d'explosivité, inférieure pas d'information disponible.
Limite d'explosivité, supérieure pas d'information disponible.
Pression de vapeur pas d'information disponible.
Densité de vapeur relative pas d'information disponible.
Densité relative pas d'information disponible.

Hydrosolubilité soluble à 20°C

Coefficient de partage n- octanol/eau pas d'information disponible.

Température d'auto-inflammabilité pas d'information disponible.

Température de décomposition pas d'information disponible.

Viscosité, dynamique pas d'information disponible.

Propriétés explosives non classé parmi les explosifs

Propriétés comburantes non

9.2 Autres données

Densité apparente : aucune donnée disponible
Indice de réfraction aucune donnée disponible
Constante de dissociation aucune donnée disponible
Tension de surface aucune donnée disponible
Constante d'Henry aucune donnée disponible
Corrosion peut être corrosif pour les métaux

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir ci-dessous

10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable pendant 6 mois dans les conditions ambiantes standard (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions violentes avec :

Nitriles, composés de l'ammonium, cyanures, magnésium, composés nitrés organiques, substances organiques combustibles, phénols, oxydants, métaux alcalino-terreux en poudre, acides.

10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit: 902

Nom du produit : Solution acidimétrique N/49



V 15.4

10.5 Matières incompatibles

Aluminium, zinc, étain, cuivre, acides

10.6 Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂), oxydes de sodium

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Mélange

Toxicité aiguë par voie oraleAucune donnée disponibleToxicité dermique aiguëAucune donnée disponibleToxicité aiguë par inhalationAucune donnée disponible

Effet irritant et caustique

Irritation primaire de la peau Possibilité d'irritation cutanée légère.
Irritation des yeux Possibilité d'irritation oculaire légère.

Irritation des voies respiratoires

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Effets CMR (cancérogène, mutagène, toxique pour la reproduction)

Mutagénicité / Génotoxicité Aucune donnée disponible

CancérogénicitéAucune donnée disponibleToxicité pour la reproductionAucune donnée disponibleDanger par aspirationAucune donnée disponible

11.2 Informations supplémentaires

Des propriétés dangereuses ne sont pas exclues, mais peu probables en cas d'utilisation appropriée. A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Composants

sodium hydroxyde

Toxicité aiguë par voie orale DL50 rat: 1350 mg/kg (IUCLID)

Irritation de la peau

Lapin : provoque des brûlures (RTECS)

Irritation des yeux

Lapin : provoque des brûlures (RTECS) Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro

Action mutagène bactérienne (test de cellules de mammifères) : test micronucleus.

Résultat: négatif (bibliographie)

Test de Ames

Résultat: négatif (IUCLID)

Tératogénicité

N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales. (bibliographie)

SECTION 12. Informations écologiques

Mélange

12.1 Ecotoxicité

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 902

Nom du produit : Solution acidimétrique N/49



V 15.4

Toxicité aigüe à court terme pour le poisson

CL50 – EC50 – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

Toxicité chronique à long terme pour le poisson

CL50 – EC50 – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

Toxicité aigüe à court terme pour la daphnia
CL50 – EC50 – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

Toxicité chronique à long terme pour la daphnia
CL50 – EC50 – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

Toxicité aigüe à court terme pour les algues CL50 – EC50 – espèce – temps d'exposition Aucune donnée disponible

Toxicité chronique à long terme pour les algues

CL50 – EC50 – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulationAucune donnée disponible12.4 Mobilité dans le solAucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire

Tout déversement dans l'environnement doit être évité

Composants

sodium hydroxyde

Toxicité pour le poisson

CL50 Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): 45,4 mg/l; 96 h (solution à 50 %) (IUCLID) CL50 Gambusia affinis (Guppy sauvage): 125 mg/l; 96 h (Fiche de données de sécurité extér.).

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 Daphnia magna: 76 mg/l; 24 h (solution à 50 %) (Fiche de données de sécurité extér.).

Toxicité pour les bactéries

CE50 Photobacterium phosphoreum : 22 mg/l ; 15 min (Fiche de données de sécurité extér.).

Biodégradabilité

Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

Bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Les déchets doivent être éliminés conformément à la directive relative aux déchets 2008/98/CE et aux réglementations locales et nationales en vigueur. Laisser les produits chimiques dans les conteneurs d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets. Traiter les conteneurs non nettoyés comme le produit lui-même.

SECTION 14. Informations relatives au transport

Transport par route (ADR/RID)Ce mélange n'est pas soumis aux réglementations pour le transport

14.1 - 14.6 routier, compte tenu de la concentration des composants

Transport aérien (IATA)Ce mélange n'est pas soumis aux réglementations pour le transport

14.1 - 14.6 aérien, compte tenu de la concentration des composants

Transport maritime (IMDG)Ce mélange n'est pas soumis aux réglementations pour le transport

14.1 - 14.6 maritime, compte tenu de la concentration des composants

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC Sans rapport

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit: 902

Nom du produit : Solution acidimétrique N/49

V 15.4

Classe risque aquatique (WGK) Pas d'information disponible

Restrictions professionnelles Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au

travail et la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé

des femmes enceintes au travail

Substances extrêmement Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes préoccupantes (SVHC)

au dessus de la limite réglementaire (> 0.1 % (M/M) Règlement CE N°

1907/2006 (REACH), Article 57).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

SECTION 16. Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils relatifs à la formation

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Signification des abréviations et acronymes utilisés

Les abréviations et les acronymes utilisés peuvent être retrouvés sous http://www.wikipedia.org.

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.